

Arrêté

N° 2025-26

Objet : Liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique modifiée,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2020-300 du 23 mars 2020 modifié fixant les règles d'organisation générales et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

Vu l'arrêté n° 2024-215 du 9 septembre 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Arrête :

Article 1 La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, session 2025, est arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

BAZI Hacina née BENRABAA
BAZZOLI Delphine
BISMES Mélanie
BLANGER Léa née RUE-FENOUCHE
BRUN Charène
CANNING Claire née BALLY
COURT Catherine née VIDAL
DELSUC Fanny
DUMONT Géraldine née MABILON
HACHANI Yamina
JAILLON Mathilde née MAIROT

LAMOUILLE Nelly
LOUISON Adeline
MACAULT Virginie
MARTINEZ Julie née FREJNIK
NAULIN Céline
PERRIN Marjorie
SALIN Marie née DURANTON
SELMY Nancy née PRIERE
VALENTIN Emilie née CREMEL

Liste arrêtée à 20 candidats

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet www.cdg-aura.fr.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié aux intéressés OU publié et transmis au représentant de l'État.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 19 FEV. 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification